

## TEXTES GÉNÉRAUX

### Prévention des pollutions et des risques

#### Circulaire du 6 avril 2007 relative à la déclaration annuelle pour les installations de stockage de déchets inertes

NOR : DEVP0700221C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

*La ministre de l'écologie et du développement durable à Mesdames et Messieurs les préfets.*

*Copie à :* Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de l'équipement.

*Pièce jointe :* 1 fiche + 3 annexes.

L'arrêté du 7 novembre 2005 relatif à la déclaration annuelle à l'administration des installations de stockage de déchets inertes (ISDI) demande aux exploitants d'effectuer chaque année, avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année en cours, une déclaration des quantités de déchets reçues au cours de l'année précédente. Cette déclaration est à adresser au préfet du département dans lequel est située l'installation, avec copie au maire de la commune d'implantation.

Outre l'intérêt de ces données chiffrées au plan local pour l'élaboration ou le suivi du plan de gestion des déchets du BTP, leur transmission répond à une obligation communautaire. J'attache ainsi de l'importance à ce que leur collecte se fasse dans les meilleures conditions.

Les exploitants étant tenus de faire parvenir leur déclaration avant le 1<sup>er</sup> avril 2007, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir pour le **30 juin 2007** les informations concernant votre département sous la forme du tableau de synthèse dont le modèle peut être téléchargé sur le site intranet du MEDD. La fiche jointe précise quelles installations sont concernées, les vérifications à effectuer et les modalités de transmission des informations.

Du fait de la nouveauté de la procédure, les retours correspondant aux données de l'année 2005 n'ont pas été satisfaisants, un certain nombre de départements n'ayant pas répondu et d'autres ayant indiqué qu'aucune déclaration ne leur était parvenue. Afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise cette année, je vous serais reconnaissant de relancer systématiquement, dès le mois d'avril, les exploitants identifiés, par exemple dans le plan de gestion des déchets du BTP, qui n'auraient pas transmis leur déclaration annuelle. Vous trouverez en pièce jointe un modèle de courrier dont vous pourrez vous inspirer pour procéder à cette relance (annexe 1), ainsi que le modèle de la déclaration à transmettre (annexe 2).

Je vous rappelle par ailleurs que le décret du 15 mars 2006 fixe au 1<sup>er</sup> juillet 2007 la date avant laquelle les exploitants d'installations de stockage de déchets inertes en fonctionnement doivent déposer une demande d'autorisation pour régulariser leur situation. La circulaire DPPR/DGUHC du 20 décembre 2006 vous apporte des précisions sur la procédure correspondante.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des difficultés que vous pourriez rencontrer dans la collecte des informations demandées.

Pour la ministre :

*Le directeur de la prévention des pollutions et des risques,  
délégué aux risques majeurs,*

L. MICHEL

DÉCLARATION ANNUELLE DES QUANTITÉS DE DÉCHETS REÇUES  
EN INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES (ISDI) AU COURS DE L'ANNÉE 2006

**Installations concernées**

L'obligation de déclaration annuelle s'applique aux installations autorisées au titre de l'article L. 541-30-1 du code de l'environnement ainsi qu'aux installations de stockage ayant bénéficié d'un arrêté municipal pour ITD (installations et travaux divers) pris en application du code de l'urbanisme et n'ayant pas encore régularisé leur situation.

Elle ne s'applique pas, en revanche, à l'utilisation de déchets inertes pour réaliser des travaux d'aménagement ou des remblais, qui relèvent actuellement de l'article R. 442-2 du code de l'urbanisme et, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007, des articles R. 421-19, R. 421-20 et R. 421-23.

Elle ne s'applique pas non plus aux installations connexes à une ICPE ou elles-mêmes réglementées au titre des ICPE : centre de stockage de déchets industriels inertes, carrière en cours de réaménagement, centre d'enfouissement de classe I ou de classe II, déchèterie. Les données correspondantes doivent toutefois être déclarées par voie électronique en application de l'arrêté du 20 décembre 2005 (déclaration GEREP).

Il convient tout particulièrement de veiller à la cohérence entre la liste des ISDI recensées dans chaque département et celle des décharges éventuellement retirées de la liste des décharges non autorisées au motif qu'elles ne recevraient que des déchets inertes. Une liste indicative de telles décharges, issue des informations transmises par les préfets dans le cadre des actions de résorption des décharges non autorisées, est jointe à la présente (annexe 3).

**Vérification des informations**

La vraisemblance des déclarations individuelles établies par les exploitants d'ISDI doit être vérifiée en comparant, le cas échéant, leur cohérence avec les chiffres des déclarations de l'année précédente.

Des erreurs sont souvent commises sur le numéro INSEE de la commune d'implantation de l'installation, qui figure dans le tableau de synthèse des déclarations. Il convient donc de s'assurer que le numéro INSEE de chaque commune est composé de cinq chiffres, dont les deux premiers (les trois premiers pour les départements d'outre-mer) sont les numéros du département.

Un autre problème tient au fait que la capacité restante au terme de l'année de référence a souvent été laissée en blanc. Cette donnée est importante et doit effectivement figurer dans les déclarations remplies par les exploitants, même si le chiffre n'est qu'approximatif. Il convient en particulier de préciser que la publication des données correspondantes ne sera faite que sous forme agrégée, sans possibilité d'identifier les capacités individuelles.

Lorsque des valeurs de quantités admises d'« autres déchets inertes » ne sont pas données en tonnes mais en mètres cubes, il conviendra de les convertir directement en tonnes en utilisant par défaut le ratio moyen de 1 mètre cube = 1,6 tonne.

**Tableau de synthèse des informations**

Les déclarations individuelles des exploitants ne doivent pas être envoyées telles quelles. Après vérification des informations qui y figurent, les déclarations doivent être regroupées sur le tableau de synthèse en portant sur la dernière ligne le total de chaque colonne.

Le modèle de tableau de synthèse à utiliser peut être téléchargé sur le site intranet du MEDD, accessible via ADER <http://intranet.ecologie.ader.gouv.fr> (domaine : pollutions et risques/pages déchets/contrôle des circuits de traitement des déchets).

Le tableau rempli et comportant le total de chaque colonne doit être transmis avant le 30 juin 2007 à l'adresse suivante : [declaration-inertes@ecologie.gouv.fr](mailto:declaration-inertes@ecologie.gouv.fr), au format Excel ou Open Office.

ANNEXE 1

COURRIER TYPE DE RELANCE DES EXPLOITANTS POUR LA TRANSMISSION  
DE LA DÉCLARATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES

*Le préfet du département de...*

Monsieur,

Le décret n° 2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets prévoit que les exploitants des installations de stockage ou de traitement de déchets, y compris de déchets inertes, sont tenus de fournir chaque année à l'administration une déclaration sur la nature, les quantités et l'origine des déchets admis dans leur installation.

L'arrêté du 7 novembre 2005 relatif à la déclaration annuelle à l'administration des installations de stockage de déchets inertes (ISDI) fixe les modalités de cette déclaration annuelle pour les installations de stockage de ces déchets.

Votre installation étant un centre de stockage de déchets inertes, vous deviez m'adresser avant le 1<sup>er</sup> avril 2007 la déclaration concernant les quantités de déchets inertes reçues en 2006 dans l'installation que vous exploitez. A ce jour, et sauf erreur de ma part, une telle déclaration ne m'est pas parvenue.

Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir compléter et me retourner au plus vite (sous le présent timbre/sous le timbre de la DDE) la déclaration selon le format de l'annexe jointe, et en transmettre copie au maire de la commune d'implantation.

Je vous rappelle par ailleurs que la réglementation (1) soumet à autorisation administrative l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes. Les personnes qui exploitaient une ISDI au 15 mars 2006 doivent déposer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007 un dossier de demande d'autorisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

---

(1) Décret n° 2006-302 du 15 mars 2006 pris pour l'application de l'article L. 541-30-1 du code de l'environnement relatif aux installations de stockage de déchets inertes.



## ANNEXE 3

DÉCHARGES RECEVANT DES INERTES RETIRÉES DE LA LISTE DES DÉCHARGES NON AUTORISÉES  
(liste indicative)

Département	Communes	Lieudit	Code Postal	Exploitant
Ain	Outriaz	Bois de Banc	01430	Commune
Alpes de Haute-Provence	Digne-les-Bains	la Colette	04000	Commune
Hautes Alpes	Chorges		05230	Commune
Hautes Alpes	Savines-le-Lac	La Paroisse	05160	Commune
Ardèche	Empurany	Garet	07730	Commune
Ardèche	Gras	Saint-Vincent	07700	Commune
Ardèche	Privas		07000	Particulier
Ardèche	Viviers	Château Lafarge	07220	Commune
Ardèche	Viviers		07220	Particulier
Aube	CELLES-SUR-OURCE		10110	Commune
Aube	CHAUCHIGNY		10170	Commune
Aube	ISLE-AUBIGNY		10240	Commune
Aube	MONTSUZAIN		10150	Commune
Aube	Verpillières-sur-Ource		10360	Commune
Aude	Bram	Dépôt de la Rode	11150	Commune
Aude	Cambieure		11240	Commune
Aude	Paziols		11350	Commune
Aude	Pennautier		11610	Commune
Aude	Talairan		11220	Commune
Aveyron	Alrance		12430	C.C. Levezou-Pareloup
Aveyron	Baraqueville		12160	Commune
Aveyron	Calmels le Viala		12400	C.C. Saint Affricain
Aveyron	Campouriez		12140	SICTOM Olt et Viadène
Aveyron	Castelnau Pegayrols		12620	SICTOM Plateau de la Muse
Aveyron	Durenque		12170	SICTOM Requistanais
Aveyron	Espalion		12500	SICTOM Espalion
Aveyron	Florentin-la-Capelle		12140	SICTOM Olt et Viadène
Aveyron	La Selve		12170	SICTOM Requistanais
Aveyron	Le Cayrol		12500	SICTOM d'Espalion
Aveyron	Ledergues		12170	SICTOM Requistanais
Aveyron	Nayrac	Puech de la Rode	12000	SICTOM Olt et Viadène
Aveyron	Prades d'Aubrac		12470	C.C. Olt et Aubrac
Aveyron	Requista		12170	SICTOM Requistanais
Aveyron	Saint-Hippolyte		12140	C.C. Entraygues
Aveyron	Saint-Izaire		12480	C.C. Saint-Affricain
Aveyron	Saint-Symphorien de Thenières		12460	SICTOM Olt et Viadène
Bouches-du-Rhône	Senas	la Durance	13560	Commune
Corrèze	Masseret	Vieux Chatenet	19510	Commune
Corrèze	Salon-la-Tour	les Vernines	19510	Commune
Côte-d'Or	Sainte Colombe sur Seine		21154	Commune de Chatillon
Côte-d'Or	Saulieu		21320	Commune
Côtes-d'Armor	Saint-Thelo	la Ville au Gal	22450	
Dordogne	LA ROCHE CHALAIS	Champs de Bontemps	24490	Commune
Dordogne	ST ASTIER	Les Courroies	24110	Communauté de communes
Doubs	Amancey	Les Frenelets		Commune
Doubs	Anteuil	la Rochotte		SICTOM Clerval

Département	Communes	Lieudit	Code Postal	Exploitant
Doubs	AVOUDREY			AVOUDREY
Doubs	BOUJAILLES			BOUJAILLES
Doubs	CHALEZEULE			CHALEZEULE
Doubs	CLERON	PLAIN MONT		CLERON
Doubs	ETALANS			ETALANS
Doubs	ETERNOZ			ETERNOZ
Doubs	FOURGS			LES FOURGS
Doubs	LONGEVILLE	QUEMENILLE		LONGEVILLE
Doubs	LUSANS	Sur la Fontaine		Pouligney-Lusans
Doubs	MARCHAUX	BOIS DE LA GRANDE COTE		MARCHAUX
Doubs	ORCHAMPS-VENNES	VAULESSON		ORCHAMPS-VENNES
Doubs	PASSAVANT	CRETELIERE		PASSAVANT
Doubs	PELOUSEY			PELOUSEY
Doubs	Pierrefontaine-les-varans	LES EPAISSES		Pierrefontaine-les-Varans
Doubs	PONTARLIER			C.C. du Larmont
Doubs	POULIGNEY-LUSANS	LES PERRIERES		POULIGNEY-LUSANS
Doubs	RUSSEY	Creux du Moulin		LE RUSSEY
Doubs	SAULES			SAULES (COMMUNE DE)
Doubs	TARCENAY			TARCENAY
Doubs	VAIRE-ARCIER	COMBE PERINOT		VAIRE-ARCIER
Doubs	Vercel-Villedieu-le-Camp	LA FOSSE		Vercel-Villedieu-le-Camp
Doubs	VILLERS-GRELOT			VILLERS-GRELOT
Drôme	Saint-Marcel-les-Sauzet		26740	Commune
Finistère	Plomelin	Kerbernez	29700	Commune
Gard	Uzès		30700	Commune
Gers	Isle Jourdain	le Holl	32600	Commune
Gers	Masseube	Terre Hort	32140	Commune
Gers	Plaisance	chemin de la Ribère	32160	Commune
Gers	Villecomtal-sur-Arros		32730	Commune
Gironde	Pineuilh	Les Mangons	33220	Commune
Gironde	Saucats	Capet	33650	Commune
Indre	Ambraut		36120	Commune
Indre	Saint Gaultier	les Grattis	36800	Commune
Indre	Saint Genou		36500	Commune
Indre-et-Loire	Braslou	le Poirier	37120	Commune
Isère	Bourg-d'Oisans	Le Plan	38520	Commune
Isère	Tréminis		38710	Commune
Loir-et-Cher	Chaon			S.I. de la Motte-Buron
Loir-et-Cher	Villexanton			Commune
Haute Loire	Bains	la Garde	43370	Commune
Haute Loire	Bellevue-la-Montagne	Meyrac	43350	Commune
Haute Loire	Blavozy	les Carrières	43700	Commune
Haute Loire	Seneujols	Rillades	43510	Commune
Loire-Atlantique	Saint-Joachim	Ile de Bois	44720	Commune
Lot	Assier	Mas de Bédés	46320	Commune
Lot	Beauregard	Cloup de Lobit	46260	Commune
Lot	Calès	Combel de la Croze	46350	Commune
Lot	Felzins		46270	Particuliers
Lot	Gramat	Le Montat	46500	Commune
Lot	Montredon		46270	Commune
Lot	Saint-Cirq-Soullaguet	Pech d'Almier	46300	Commune
Lot	Saint-Jean-de-Laur	Maral	46260	Commune
Lot	Sarrazac			Indéterminé
Lot-et-Garonne	Bourlens	Sebille	47370	Commune
Lot-et-Garonne	Esclottes	Le Grand Fou	47120	Particulier
Lot-et-Garonne	Fargues Sur Ourbise	Parcelle Forestiere	47700	Particulier
Lot-et-Garonne	Laparade	Aux Moulins	47260	Particulier

Département	Communes	Lieudit	Code Postal	Exploitant
Lot-et-Garonne	Monclar D'Agenais	D 667	47380	Particulier
Lot-et-Garonne	Monclar D'Agenais	D 120	47380	Particulier
Lot-et-Garonne	Montayral	Mortefond	47500	Particulier
Lot-et-Garonne	Saint Hilaire De Lusignan	Montillet	47490	Commune
Lot-et-Garonne	Saint Martin Petit		47180	Particulier
Lot-et-Garonne	Saint Martin Petit	La Comtesse	47180	Particulier
Lot-et-Garonne	Villeneuve sur Lot	RN 21	47300	Indéterminé
Lozère	Barjac	les Cayres	48000	Commune
Lozère	Chanac	D 32, le Cros	48230	Commune
Marne	Connantre		51230	Commune
Marne	Gueux		51390	Commune
Marne	Linthelles		51230	Commune
Haute Marne	Champigny-sous-Varennes	Giemont	52400	Commune
Haute Marne	Champsevraine	Bussièrès	52500	Commune
Haute Marne	Darmannes		52700	Commune
Haute Marne	Enfonvelle	Freture	52400	Commune
Haute Marne	Fayl-la-Forêt		52500	Commune
Haute Marne	Foulain		52800	Commune
Haute Marne	Is-en-Bassigny	Hennemont	52140	Commune
Haute Marne	Le Chatelet-sur-Meuse		52400	Commune
Haute Marne	Melay	Bedel	52400	Commune
Haute Marne	Merrey		52240	Commune
Haute Marne	Neuilly-l'Evêque	la Prouse	52360	Commune
Haute Marne	Prez-sous-Lafauche	Biosses	52700	Commune
Haute Marne	Verbiesles		52000	Commune
Meurthe-et-Moselle	Bertrichamps	CC de St Jean	54120	Commune
Meurthe-et-Moselle	Cutry		54720	Commune
Meurthe-et-Moselle	Houdreville	la Côte des Fours	54330	S.I.
Meurthe-et-Moselle	Rehon	D18	54430	Commune
Meuse	Delouze Rosières	Carrière du Périssel	55130	Commune
Meuse	Lavallée		55260	Commune
Meuse	Nançois Le Grand	Bontronval	55500	Commune
Meuse	Quincy-Landzécourt		55600	Particulier
Meuse	Sommedieue	Les Epichées	55320	Commune
Meuse	Vavincourt	Nevite	55000	Commune
Morbihan	Erdeven	Kerandeur	56410	Commune
Moselle	Boulay		57220	Commune
Moselle	Puttelange-les-Thionville		57570	Commune
Moselle	Salonnes		57170	Commune
Nièvre	Corvol l'Orgueilleux		58460	Commune
Nièvre	Saint Malo en Donzinois	La Marnière	58350	Commune
Pas-de-Calais	Hermies		62147	Commune
Pas-de-Calais	Wailly		62211	Commune
Pas-de-Calais	Wizernes		62570	Commune
Puy-de-Dôme	Bertignat	Bourdelles	63480	Commune
Puy-de-Dôme	Novacelles	le Moulin de Molimard	63220	Indéterminé
Puy-de-Dôme	Randan	Les Carteaux	63310	Commune
Puy-de-Dôme	Roche-D'Agoux		63330	Commune
Pyrénées-Atlantiques	Iholdy		64640	Commune
Pyrénées-Orientales	Ceret	Mas Villanova	66400	Commune
Pyrénées-Orientales	Escaro	col d'Ayroles		Commune
Pyrénées-Orientales	Fenouillet	Las Bordes		Commune
Pyrénées-Orientales	Le Vivier	Bach de Flis		Commune
Pyrénées-Orientales	Ponteilla	Come de Llouche		Commune
Pyrénées-Orientales	Prats-de-Mollo-la-Preste	la Tardosse		Commune
Pyrénées-Orientales	Prats-de-Sournia	chemin de Prazels		Commune

Département	Communes	Lieudit	Code Postal	Exploitant
Pyrénées-Orientales	Saint-Marsal	Camp d'en Pla		Commune
Bas Rhin	BLAESHEIM	CD 161	67113	Commune
Bas Rhin	CLEEBOURG	An der Schulwiese	67160	Commune
Bas Rhin	FESSENHEIM LE BAS	Oberallmend	67117	Commune
Bas Rhin	GERSTHEIM	Dechmatt	67150	Commune
Bas Rhin	LA PETITE PIERRE	Schegelthal	67290	Commune
Bas Rhin	LOCHWILLER	Lempitzen	67440	Commune
Bas Rhin	ODRATZHEIM	Matten	67520	Commune
Bas Rhin	OTTROTT	Herrenberg	67530	Commune
Bas Rhin	PFETTISHEIM	Hoefen	67370	Commune
Bas Rhin	PFULGRIESHEIM	Langestal/CD64	67370	Commune
Bas Rhin	PLAINE	Niargoutte	67420	Commune
Bas Rhin	QUATZENHEIM	Hirtenlaeger - route de Dossenheim	67117	Commune
Bas Rhin	ROTHAU	St Nicolas	67570	Commune
Bas Rhin	TRUCHTERSHEIM	Allmend	67370	Commune
Bas Rhin	WILLGOTTHEIM	Rohrbach - Stollmatt	67370	Commune
Haut Rhin	Seppois-le-Bas		68580	Commune
Haute Saône	Amblans-et-Velotte	Bois d'Amblans	70200	Commune
Haute Saône	Anchenoncourt-et-Chazel	Poirier Berthe	70210	Commune
Haute Saône	Autet		70180	Commune
Haute Saône	Bassigny		70800	Commune
Haute Saône	Beaujeu-Saint-Vallier-Pierre		70100	Commune
Haute Saône	Jussey	le Pouligny	70500	Commune
Haute Saône	La Cote	le Fays	70200	Commune
Haute Saône	Polaincourt et Clairefontaine		70210	Commune
Haute Saône	Vars	au beau Chêne	70600	Commune
Savoie	Aussois	Le Trettet	73500	Commune
Savoie	Balme (La)	Les Etesses	73170	Commune
Savoie	Beaufort-Sur-Doron	Les Marcots	73270	C.C.
Savoie	Bozel	Sous la Cure	73350	Commune
Savoie	Chapelle-Blanche (La)	La Chanelle	73110	Commune
Savoie	Chindrieux	Les Râcles	73310	Commune
Savoie	Domessin	Le Français	73330	C.C. Val Guiers
Savoie	Epierre	Derrière l'usine	73220	Commune
Savoie	Lucey	Les Puits d'Enfer	73170	Commune
Savoie	Notre Dame du Pré	Les Buissons		Indéterminé
Savoie	Notre-Dame-Du-Pre	Sous la Cure	73600	Commune
Savoie	Saint-André	Saint Etienne	73500	Commune
Savoie	Sainte-Reine	Les Rochettes	73630	Commune
Savoie	Saint-Pancrace	Le Chosalet	73300	Commune
Savoie	Val D'Isère	Les Turios	73150	Commune
Seine-Maritime	Veullettes-sur-Mer		76450	Commune
Seine-et-Marne	Longueville	Carrières des Sablons	77650	Commune
Seine-et-Marne	Sainte-Colombe	la Close Barbe	77650	Commune
Yvelines	Limetz-Villez	les Carrières	78270	Commune
Tarn	Valdurenque	Pioch de Gaïx	81090	Castres
Tarn-et-Garonne	Varen	Figuairols	82330	Commune
Var	Regusse	Saint-Martin	83630	Commune